

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES DE LA DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

Exercice budgétaire 2020

SOMMAIRE

- I. BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME
- II. EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE
- III. ANALYSE DETAILLEE ET EXPLICATION DES RESULTATS
- IV. EXECUTION FINANCIERE PAR ACTION
- V. EXECUTION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT
 CONCLUSION

I. BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme Travail, mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe stratégique 2 du PND 2016-2020 : « Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social » a pour vocation de permettre aux populations en âge de travailler d'accéder à un travail décent.

Pour se faire, le Programme a été articulé autour de l'axe stratégique ci-après :

- La promotion de la santé et sécurité au travail.

❖ Promotion de la santé et sécurité au travail

Au titre de la promotion de la santé et sécurité au travail, il a été procédé à des consultations de santé et de sécurité au travail en direction des employeurs et des travailleurs, au contrôle des lieux de travail, à l'installation et au suivi du fonctionnement des comités de santé et de sécurité au travail et à l'agrément pour le contrôle des installations électriques, des machines dangereuses et de leurs dispositifs de protection en milieu de travail.

• Consultations en santé et sécurité au travail

- 40 dossiers traités;
- 12 dossiers en cours.

La conduite de ces consultations a permis une meilleure prise en charge des travailleurs.

• Contrôles des lieux de travail

- 180 contrôles effectués

Ces contrôles ont permis d'améliorer les conditions de travail des populations, notamment sur les questions de santé et sécurité au travail.

• <u>Installation et suivi du fonctionnement des Comités de Santé et Sécurité au Travail</u>

- 63 entreprises disposent d'un Comité de Santé et Sécurité au Travail

Le suivi des Comités de Santé et Sécurité au Travail permet de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.

• <u>Délivrance d'agrément</u>

- Prise de 2 arrêtés portant agrément pour le contrôle des installations électriques, des machines dangereuses et de leurs dispositifs de protection en milieu de travail au profit de 2 entreprises.

La délivrance de ces agréments permet de s'assurer de la capacité des entreprises qui les sollicitent à effectuer le contrôle et ainsi réduire les cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

II. EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de performance du Programme Travail.

Indicateurs	Unités	Réalisations		2020		
maioatears	Offices	2018	2019	Prévision	Réalisation	
Objectif 2 : Promouvoir la santé et sécurité au travail						
Taux des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail	Pourcentage	5%	20%	20%	35%	
Institut National de santé et sécurité au travail fonctionnel	Oui / Non	Non	Non	-	Non	
Nombre de partenaires sociaux formés à l'application des normes d'hygiène, de santé et sécurité au travail	Dénombrement	50	75	100	35	
Nombre d'avis émis sur les licenciements pour motifs économiques	Dénombrement	197	223	300	237	

III. ANALYSE DETAILLEE ET EXPLICATION DES RESULTATS

- 1) Promouvoir la santé et sécurité au travail
- Taux des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail

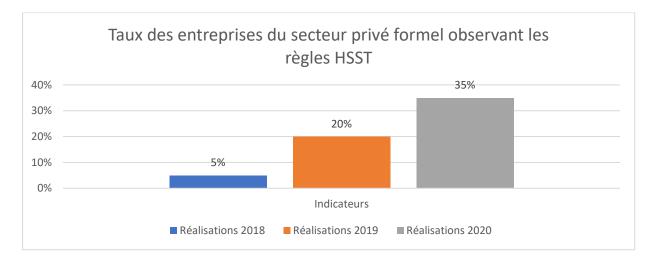
<u>Définition de l'indicateur</u>; il s'agit du ratio moyen annuel entre le nombre d'entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et le nombre d'entreprises inspectées <u>Source des données</u>: Rapport annuel d'activités de la Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail (DSST) <u>Mode de calcul</u>: Ce ratio est calculé chaque

Mode de calcul : Ce ratio est calcule chaque trimestre et fait l'objet d'une moyenne arithmétique.

anınmelique.

Valeurs cibles : 50% en 2021 et 60% en 2022

Objectif 2 : Promouvoir la santé et sécurité au travail							
		Réalis	ations	2020			
Indicateurs	Unités	2018 2019		Prévi- sion	Réalisa- tion		
Taux des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail	Pourcen tage	5%	20%	20%	35%		



Le taux des entreprises du secteur privé formel observant les règles d'hygiène, de santé et sécurité au travail a connu une progression en passant de 5% en 2018 à 35% en 2020. Cette progression pourrait s'expliquer par l'intensification des inspections à partir de 2019 (20%), doublées de campagnes de sensibilisation dans les entreprises en 2020 en application de la politique du Gouvernement visant à minimiser la propagation de la pandémie de la covid-19.

Malgré, cette augmentation relative des entreprises observant des règles d'hygiène de Santé et de Sécurité au Travail, la grande majorité (65%) n'observe pas encore les règles prescrites.

Institut National de santé et sécurité au travail fonctionnel

<u>Définition de l'indicateur</u> : il s'agit d'un indicateur binaire (Oui/Non).

Cet indicateur concerne un projet d'investissement appelé à être inscrit au PIP. La Direction travaille actuellement à élaborer la documentation requise en vue de la soumission de ce projet au fonds d'étude. Cet indicateur n'étant pas opérationnel, nous suggérons qu'il soit remplacé par un autre indicateur qui traduit mieux les activités que la direction réalise au quotidien pour promouvoir la Santé et la Sécurité au Travail. Notamment le taux de dossiers de consultation de santé et sécurité au travail traités

Indicateurs Unités		Réalis	ations	2020		
	2018	2019	Prévi- sion	Réalisa tion		
Objectif 2 : Promouvoir la santé et sécurité au travail						
Institut National de santé et sécurité au travail fonctionnel	Donnée s quantita tives	Non	Non	-	Non	

L'indicateur n'a pas encore connu un début d'exécution à ce jour. Comme indiqué dans l'encadré, cet indicateur est appelé à être remplacé.

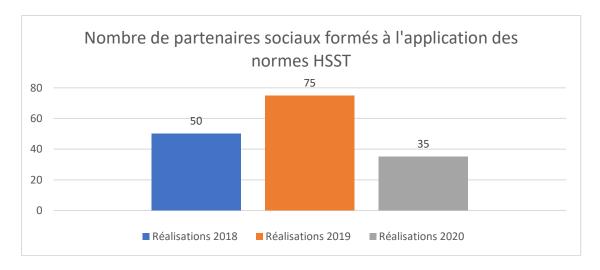
• Nombre de partenaires sociaux formés à l'application des normes d'hygiène, de santé et sécurité au travail

<u>Définition de l'indicateur</u>; il s'agit du décompte de partenaires sociaux (employeurs et travailleurs) formés annuellement à l'application des normes d'hygiène, de Santé et de Sécurité au Travail. <u>Source des données</u>: Rapport annuel d'activités de la Direction de la Santé et de la Sécurité au Travail.

Mode de calcul : Décompte

Valeurs cibles : 200 en 2021 et 300 en 2022

Indicateurs	Unités	Réalis	ations	2020		
		2018	2019	Prévi- sion	Réalisa- tion	
Objectif 2 : Promouvoir la santé et sécurité au travail						
Nombre de partenaires sociaux formés à l'application des normes d'hygiène, de santé et sécurité au travail	Nombre	50	75	100	35	



Le nombre de partenaires sociaux formés à l'application des normes d'hygiène, de santé et sécurité au travail qui était en nette évolution de 2018 à 2019 (de 50 à 75), a

connu une baisse significative à partir de 2020, chutant ainsi à 35 personnes formées. Cette dynamique a été freinée essentiellement par les restrictions liées à la maladie à coronavirus. Il était prévu pour l'année 2020 de former 100 partenaires sociaux.

Cette activité est le plus souvent menée grâce à des financements hors budget (BIT, CNPS, CGECI) d'ateliers de renforcement de capacités des acteurs du monde du travail à l'application des normes en Sécurité et Santé au Travail. Il s'agit d'une activité inscrite au PND. Elle n'est pas réalisable avec notre budget de fonctionnement. Nous suggérons donc que cet indicateur soit remplacé par un autre plus opérationnel.

Proposition d'indicateur : « Proportion des entreprises disposant d'un comité de sécurité et de santé au travail [(Nombre d'entreprises disposant d'un Comité SST / Nombre d'entreprises inspectées) x 100] ».

IV. EXECUTION FINANCIERE PAR ACTION

> Tableau d'exécution financière par action de l'Objectif Spécifique 2

Actions	Personnel	Biens et services	Transferts	Investissement	Total
Action 1 Visites d'inspection	-	3 500 000	-	-	3 500 000
Action 2 Elaboration de la documentation (TDR, Projet de décret) relative à la création de l'Institut National de Sécurité et de Santé au Travail	-	700 000	-	-	700 000
Action 3 Organisation d'ateliers de renforcement de capacités des partenaires sociaux	-	2 800 000	-	-	2 800 000

V. EXECUTION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

L'exécution des autorisations d'engagement de l'Objectif Spécifique 2 est présentée ci-dessous.

	AE	Réalisation
Total programme (Budget de l'Etat)	7 000 000	Voir détails ci-dessus
Sur financement intérieur		
Sur financement extérieur		
Opération1/projet 1/activité 1		
Sur financement intérieur		
Sur financement extérieur		
Opération 2/projet 2/activité 2		
Sur financement intérieur		
Sur financement extérieur		

Exécution des prévisions d'effectifs

L'exécution des prévisions d'effectifs de l'Objectif Spécifique 2 est présentée dans le tableau ci-dessous.

		2020					
	2019	Besoin exprimé	Prévision	Besoin satisfait	sorties	Total fin d'année	
Catégorie A	13	07		04		17	
Catégorie B	06	00		03		09	
Catégorie C	02	01		00		03	
Catégorie D	01	01		01		02	
Non Fonctionnaires							
TOTAL						31	

Conclusion de l'Objectif Spécifique 2

Les activités régaliennes de promotion de la Santé et de la Sécurité au Travail ont été menées à hauteur du plafond d'engagement autorisé.

La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie à COVID-19 a exigé une plus grande mobilisation des ressources tant humaines que financières afin d'accompagner le gouvernement dans la sensibilisation à la mise en œuvre effective des mesures barrières tant dans le secteur formel que dans le secteur informel.